

Rmn-GP : compte-rendu de la section SUD Culture du CSE du 29 janvier 2021



Prévention des risques Covid-19 : bien que le sujet ne figurait pas à l'ordre du jour, la réunion du Comité social et économique nous a permis de faire **une demande concernant l'attribution de masques de catégorie 1** (qui filtrent au moins 90% de particules de 3 microns contre 70% pour ceux de catégorie 2).

Depuis l'instauration du PRA en mai 2020, deux types de masques ont été distribués en fonction des métiers de chacun.e. Ainsi, pour les métiers face public, des masques de catégorie 1 ont été distribués, pour les autres, des masques de catégorie 2.

Or, avec l'arrivée des nouveaux variants, dont la prévalence est déjà importante en Île-de-France, les autorités de santé recommandent désormais le port de masques de catégorie 1 pour toute la population.

C'est pourquoi nous avons demandé que seule cette catégorie de masques soit distribuée à l'ensemble des personnels.

Bien qu'aucune information préalable n'a été donnée aux

élu.es, que ce soit en CSE ou en CSSCT, la direction nous a répondu, par voie de mail, que désormais seuls des masques de catégorie 1 sont distribués. Nous sommes donc dans l'attente de la transmission d'une actualisation des documents officiels concernant la politique de prévention de l'Etablissement dans le cadre du Covid-19.

Alors que les indicateurs concernant la circulation du virus sont au rouge, et en particulier celle des variants problématiques, nous avons également signalé **l'organisation de deux réunions regroupant une quarantaine de personnes au Grand-Palais**, ce qui ne nous paraît pas très prudent actuellement. Les réunions devant être limitées au strict nécessaire, la direction s'est engagée à vérifier si ce regroupement de salarié.es était bien justifiée. Nous attendons toujours un retour à ce jour.

Le COP (contrat d'objectifs et de performance quinquennal entre l'Etat et la Rmn-GP pour la période 2021-2025) a été présenté aux élu.es pour une consultation de l'instance prévue le mois prochain. Nous pouvons déjà vous dire que celui-ci prévoit une nouvelle **baisse des effectifs (932 ETP à l'horizon 2025)**, **l'abandon du bail de Ledru-Rollin en avril 2022 ainsi que de nouveaux modes d'organisation du travail délétères comme le « flex-office »** qui consiste à mettre en place un système de mutualisation des bureaux permis par **l'extension du télétravail** (accord en cours de négociation entre les organisations syndicales représentatives dont SUD ne fait pas partie et la direction). Bref, dans ce contexte de perspectives d'avenir plutôt sombre, ces projets ne sont pas de nature à nous rassurer.

Nous avons été informé.es de **l'ouverture d'une librairie-boutique à la Grande Halle de la Villette**, ce qui aurait pu être une très bonne nouvelle si ce projet était pérenne et créateur d'emplois. Mais celui-ci, en demi-teinte, s'inscrit dans le cadre d'un partenariat de 2021 à 2024 pendant la fermeture du Grand Palais. Dans un 1er temps, il s'agira pour

la Rmn-GP d'exploiter un espace commercial du 14 avril au 21 septembre prochains.

S'agissant de l'emploi et des conditions de travail, nous avons déploré le recours à des salarié.es quasi exclusivement précaires en CDD (tou.tes sauf les responsables) et des horaires de travail inadaptés avec des journées pouvant aller jusqu'à 6h50 avec une présence parfois de 9h à 17h, sans coupure méridienne !

Néanmoins, **nous avons demandé l'aménagement d'une salle de pause avec micro-ondes et frigo** pour permettre à celles et ceux qui le pourront, mais avec une mini pause d'un quart d'heure ou de vingt minutes nous en doutons, de déjeuner sur place.

En l'absence d'aménagement adéquat, nous avons demandé **l'augmentation du montant de la prime panier** dont le versement est prévu et qui ne permettra pas, compte-tenu de son montant actuel, de couvrir les dépenses pour un repas à l'extérieur.

Les élu.es ont été consulté.es sur le projet de rattachement temporaire du Service environnement de travail à la DRH. Bien que la fermeture du Grand-Palais impose des changements géographiques, ce projet ne nous paraît pas particulièrement pertinent et il nous semble que ces changements de rattachement hiérarchiques peuvent éventuellement créer de la confusion chez les collègues de ce service, sauf si les informations sont correctement transmises. C'est pourquoi nous nous sommes abstenues.

Le remplacement d'un membre démissionnaire de la commission Enfance a eu lieu. Nous avons émis un avis favorable à la seule candidature qui s'est présentée et nous souhaitons la bienvenue au nouveau membre de la commission !

Une information sur une grille de critères d'attribution pour une aide financière du CSE en lien avec le logement a été donnée par le secrétariat de l'instance. En effet, lors de la

séance plénière du 27 novembre 2020, «la ré-affectation de l'abondement à la taxe de participation de l'employeur à l'effort de construction, égal à 5% des loyers perçus sur le patrimoine immobilier de l'établissement, de la commission logement du CSE vers la commission sociale, pour des aides sociales relatives au logement et sur leurs conditions d'attribution» a fait l'objet d'une délibération favorable avec 14 avis pour (CFDT, CFE-CGC, FO, SUD) et 3 abstentions (CGT, SIA).

Cette aide pourra se décliner sous forme de prêts d'un montant maximum porté à 2700€, et de secours d'un montant maximum porté à 1800€ en 2021.

Une grille de critères d'attribution a été élaborée et sera portée à délibération lors de la prochaine séance plénière de février. **Cette mesure va dans le sens d'une plus grande solidarité mais s'inscrit dans un contexte d'augmentation du nombre de salarié.es précaires à la Rmn-GP. Pour faire face à ce problème, une augmentation des salaires s'impose !**

Enfin, **le suivi du dispositif d'accompagnement de la fermeture du Grand-Palais a été présenté.** C'était l'occasion pour nous de demander **un point concernant l'affectation des superviseurs sécurité incendie de nuit**, puisque leur situation n'apparaît pas dans les documents transmis. Or, à quelques jours de la fermeture, ces agent.es s'interrogent encore sur leur futur lieu de travail. Qui restera au Grand-Palais ? Qui sera affecté au Grand-Palais Ephémère ? La direction n'a pas été en mesure de nous répondre en séance, et, à ce jour, nous n'avons toujours pas de nouvelles.

Toujours dans le cadre des travaux au Grand-Palais, nous sommes également revenus sur la façon dont **les salarié.es de la DEEGP et de la DBRGP ont été sommés de quitter leur poste de travail pour libérer des espaces.** Ce déménagement s'est fait en catimini, sans accompagnement ni aucune anticipation, avec en prime, la mise en place de postes de travail partagés

avant l'heure ! Nous déplorons cette façon de faire, et souhaitons que le déménagement au Grand-Palais Éphémère se passe dans de meilleures conditions.

Paris, le 5 février 2021